

CONSTRUCTION DE 68 LOGEMENTS LLS « CHAWARI »
ECOQUARTIER VIDAL À REMIRE-MONTJOLY
Travaux de Bâtiment

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU Cedex
Téléphone : 0594 32 10 34
Télécopie : 0594 32 29 95

2. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert – Articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

3. Objet de la consultation

Réalisation des travaux de bâtiment relatifs à la construction de 68 Logements Locatifs Sociaux collectifs de type R+3 et 200 m² de commerces dans l'écoquartier de Vidal à Remire-Montjoly.

Les travaux de Bâtiment feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en onze (11) lots définis ci-après :

- Lot n° 1 : Gros œuvre
- Lot n° 2 : Charpente / Couverture
- Lot n° 3 : Menuiserie bois
- Lot n° 4 : Menuiseries aluminium
- Lot n° 5 : Plomberie / ECS
- Lot n° 6 : Electricité
- Lot n° 7 : Revêtements sols et murs
- Lot n° 8 : Peinture
- Lot n° 9 : Eau Chaude Solaire
- Lot n° 10 : Télédistribution
- Lot n° 11 : Serrurerie

Dévolution en marchés de travaux séparés pour chacun des lots.

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Les variantes sont autorisées. Les offres variables sont strictement interdites.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 17 mois (y compris période de préparation de 2 mois).

5. Date prévisionnelle de début des travaux

2ème trimestre 2018.

6. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

7. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. Valeur technique (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : 50%
2. Prix ; pondération : 50%

8. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Groupement solidaire.

9. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation

10. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation est disponible :

. sous forme électronique, sur le site <http://simko973.e-marchespublics.com> après inscription sur cette plate-forme de dématérialisation,

. sur support papier remis contre paiement d'une valeur de cinquante (50) euros par dossier pour frais de reprographie, par chèque libellé au nom de la S.IM.KO.

Ces documents sont à retirer à l'adresse ci-dessous:

ATP (Atelier technique de projets)

Mont Lucas 1 BAT G – RDC - 97300 CAYENNE

Téléphone: 0594 38 33 28

Portable : 0694 26 41 24

Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une demande à ATP au 0594 38 33 28 ou par mail à atel.tech.pro@wanadoo.fr . Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite.

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

11. Date limite de réception des offres

Lundi 05 février 2018 à 12 heures.

12. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU CEDEX

13. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)

33, avenue Jean Jaurès – BP 812

97388 KOUROU Cedex

Téléphone : 0594 32 10 34

Télécopie : 0594 32 29 95

15. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

16. Organes de publication

- . BOAMP
- . JOUE
- . JAL France Guyane
- . Plateforme de dématérialisation : <http://simko973.e-marchespublics.com>
- . Site internet www.simko.fr

17. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Vendredi 22 décembre 2017